

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

OBJET

**Budget annexe assainissement
affermage - Vote du budget
primitif 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe assainissement affermage.

Le budget primitif s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 2 869 290€. Les dépenses d'équipement tiennent compte des travaux nécessaires au raccordement du lotissement rue de Chennebrun réalisés dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements liée à l'ANRU du quartier de la Madeleine pour 190 000 €, de la réfection des talus de la station d'épuration de Saint-Sulpice-sur-Risle pour 150 000 € et de la fin des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre Aube et L'Aigle pour 10 000 €. Outre l'enveloppe dédiée aux travaux courant de 150 000€ sont également inscrits les crédits correspondants à la révision des prix du schéma directeur d'assainissement. Le remboursement en capital de la dette représente en 2026 370 000 €. Le financement de la section est principalement assuré par le virement de la section d'exploitation d'un montant d'un million d'euros.

La section d'exploitation représente 4 180 266 €. Elle tient compte de la récente délégation du service à Eaux de Normandie, limitant ainsi les dépenses de gestion du service à environ 250 000 € dont la moitié est constituée de la refacturation des frais de personnel liés au contrôle de la DSP et à la réalisation des tâches administratives par le Budget principal de la CdC.

La charge de la dette pour 2026 représente 66 500 €.

Les recettes d'exploitation proviennent pour l'essentiel des redevances à hauteur de 992 320 €, en léger recul par rapport à la prévision 2025 et intègrent le nouveau tarif harmonisé décidé par le Conseil.

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe assainissement affermage 2026

VOTE : UNANIMITÉ

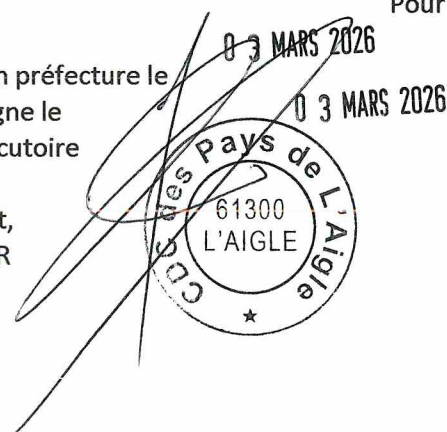
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-045-BF
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026